

# L'authentification unique

Vos démarches en ligne sur [inpi.fr](https://inpi.fr)

---

---

Vos démarches en ligne sur [inpi.fr](https://inpi.fr)

# COMPRENDRE L'AUTHENTIFICATION UNIQUE

# Vos démarches en ligne sur inpi.fr

## Comprendre l'authentification unique

donne accès à l'ensemble des procédures en ligne avec une seule et même authentification.

regroupe l'ensemble des dossiers des anciens comptes. Vos anciennes sauvegardes et maquettes pourront être récupérées et rattachées à votre espace E-procédures sur inpi.fr.



**L'authentification unique**

donne accès à l'espace E-procédures sur inpi.fr. Celui-ci vous permettra de réaliser toutes démarches de manière dématérialisée.

sert de tableau de bord pour suivre et gérer l'ensemble de vos démarches en ligne sur inpi.fr.

# Vos démarches en ligne sur inpi.fr

## Comprendre l'authentification unique

Par l'authentification unique, vous pourrez accéder à l'ensemble des démarches en ligne comprenant les démarches déjà intégrées dans l'espace E-procédures sur inpi.fr, ainsi que les liens accédant aux Téléservices.

### INFORMATION

Avant 2017, l'ensemble des Téléservices sera intégré à l'espace E-procédures sur inpi.fr.

	Espace E-procédures	Téléservice
Dépôt de brevet	X	
Dépôt de marque		X
Dépôt de marque internationale		X
Dépôt de dessins et modèles	X prochainement	X
Prorogation de dessins et modèles	X prochainement	
Notification de dessins et modèles	X prochainement	
Dépôt d'indication géographique		X
Paiement des annuités	X	
Renouvellement de marque		X
Opposition à une marque		X
Inscription aux registres de la PI		X
Autres démarches	X	

# Vos démarches en ligne sur inpi.fr

Comprendre l'authentification unique

---

IL NE SERA DONC PLUS NECESSAIRE DE RENSEIGNER LES IDENTIFIANTS ET MOTS DE PASSE DES  
TELESERVICES

**Seule exception**, le dépôt de Dessins et Modèles dont l'intégration dans votre espace E-procédure sur inpi.fr est prévue très prochainement.

---

Vos démarches en ligne sur [inpi.fr](https://inpi.fr)

**ACCÉDER A VOS DEMARCHES EN  
LIGNE SUR INPI.FR**

# Vos démarches en ligne sur inpi.fr

ACCÉDER AUX E-PROCÉDURES SUR INPI.FR

Pour accéder à votre espace, créez votre profil sur inpi.fr



# Vos démarches en ligne sur inpi.fr

ACCÉDER AUX E-PROCÉDURES SUR INPI.FR

En vous connectant à votre profil vous pourrez retrouver votre espace E-procédures:

inpi

## CONNEXION

Connectez-vous pour accéder à votre espace client

Votre mél. \*

Votre mot de passe \*

Mot de passe oublié ?

Valider CRÉER UN COMPTE

inpi

COMPRENDRE la propriété intellectuelle

PROTÉGER vos créations

VALORISER vos actifs

INNOVATION la galerie

## Mon profil

MON PROFIL

MA FEUILLE DE ROUTE

MES VEILLES 6

E-PROCÉDURES

MES CONTACTS

DECONNEXION

100% Informations personnelles

0% Vous agissez en tant que...



# Vos démarches en ligne sur inpi.fr

Accéder aux E-procédures sur inpi.fr

Vous arrivez ensuite sur la page d'authentification forte de votre espace E-procédures.

Selon votre profil  
utilisateur  
(voir ci-après) :

Connectez-vous avec vos  
identifiants E-procédures



Ou

Créez votre compte en  
choisissant « s'inscrire »



inpi

COMPRENDRE  
la propriété intellectuelle

PROTÉGER  
vos créations

VALORISER  
vos actifs

INNOVATION  
la galerie

CONNECTEZ-VOUS À L'ESPACE TRANSACTIONNEL SÉCURISÉ DE L'INPI

Email/Mot de passe

Connexion

Annuler Aide

Rester identifié

S'inscrire

Mot de passe oublié

# Vos démarches en ligne sur inpi.fr

[Accéder aux E-procédures sur inpi.fr](#)

---

Selon les démarches en ligne que vous avez déjà réalisées sur inpi.fr, vous pourrez être amené à vous connecter via votre identifiant ou à créer un compte sur l'espace E-procédures sur inpi.fr :

Si vous disposez uniquement d'un identifiant sur l'espace E-procédures sur inpi.fr

- Vous pouvez vous connecter à votre espace en renseignant votre identifiant sur l'espace E-procédures sur inpi.fr

Si vous disposez uniquement d'un ou de plusieurs comptes de Téléservices

- Vous pouvez dès à présent créer votre compte sur l'espace E-procédures sur inpi.fr

Si vous disposez d'un ou de plusieurs comptes de Téléservices et d'un compte sur l'espace E-procédures sur inpi.fr

- Vous pouvez vous connecter à votre espace en renseignant votre identifiant sur l'espace E-procédures sur inpi.fr

Si vous ne disposez pas encore de compte pour effectuer vos démarches en ligne

- Vous pouvez dès à présent créer votre compte sur l'espace E-procédures sur inpi.fr

# Vos démarches en ligne sur inpi.fr

Accéder aux E-procédures sur [inpi.fr](https://inpi.fr)

Une fois identifié, vous arriverez:


soit directement sur le Téléservice choisi:

**Dépôt Electronique de Marque**

Nouvelle demande ou rappel d'une demande


Êtes-vous destinataire de la correspondance ?  Oui  Non

• Nouvelle demande

 [Débuter le formulaire](#)

• Rappel d'une demande sauvegardée

N° identifiant de la demande


 [Valider](#)

Souhaitez-vous rattacher vos maquettes et vos sauvegardes provenant d'un ancien compte ?

Votre adresse courriel

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

 [Valider](#)

soit sur l'espace E-procédures sur [inpi.fr](https://inpi.fr) :

**inpi** la propriété intellectuelle

COMPRENDRE la propriété intellectuelle

PROTÉGER vos créations

VALORISER vos actifs

INNOVATION la galerie

Bonjour Romain Dilly

Accueil ETS [e-Procédure](#) FR

MES DERNIÈRES E-PROCÉDURES

e-Procédure	Numéro	Statut	Action
<a href="#">EN VOIR PLUS</a>			

MES BROUILLONS

COMMENCER UNE NOUVELLE E-PROCEDURE

Brevet :

- Nouveau dépôt FR
- Ajout de pièces complémentaires
- Paiement d'annuité

Autres :

- Autres démarches

Marque (Site INPI) :

- Nouveau dépôt
- Renouvellement
- Opposition
- Marques Internationales

Dessins & Modèles (Site INPI) :

- Nouveau dépôt

Inscription au registre PI :

- Demande d'inscription

Indication géographique :

- Nouveau dépôt

# Vos démarches en ligne sur inpi.fr

[Accéder aux E-procédures sur inpi.fr](#)

---

En fonction du choix du Téléservice, des nouveaux champs seront à renseigner afin d'identifier le rôle de votre nouveau compte client unique lié à la procédure choisie:

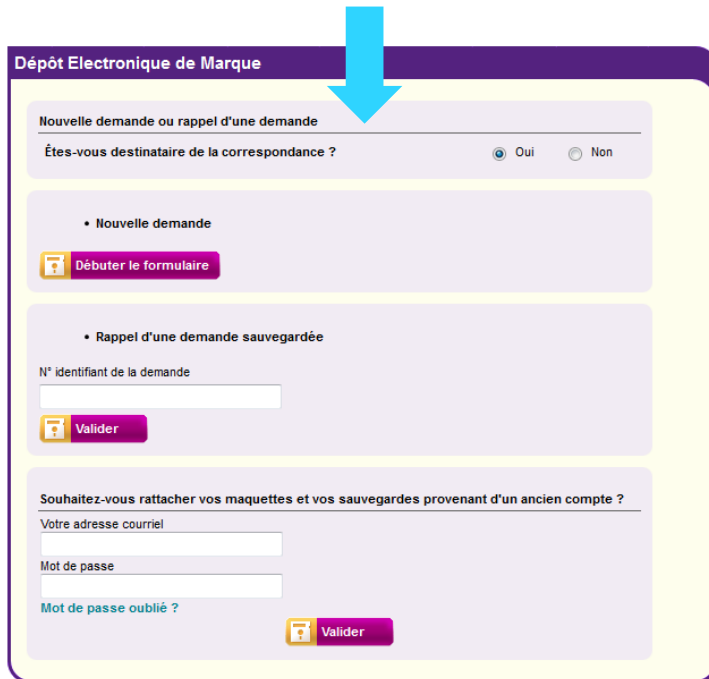
## Par exemple:

- Etes-vous le déposant ou le déclarant ?
- Etes-vous le destinataire de la correspondance?
- Etes-vous le mandataire ? (le destinataire n'est pas le mandataire)
- Etes-vous le payeur de la redevance ? (spécifique de l'opposition à une marque)

Le compte client peut  
jouer plusieurs rôles  
au sein d'une  
procédure.

# Vos démarches en ligne sur inpi.fr

Accéder aux E-procédures sur inpi.fr



\* Exemple avec la procédure de dépôt d'une marque



\* Exemple avec la procédure d'opposition à une marque

Vous pourrez ensuite débiter votre procédure...

---

Vos démarches en ligne sur [inpi.fr](https://inpi.fr)

# RÉCUPÉRER SES ANCIENS DOSSIERS ET MAQUETTES

# Vos démarches en ligne sur inpi.fr

## Récupérer ses anciens dossiers et ses maquettes

---

Une fois connecté au Téléservice, vous pouvez renseigner votre ancienne adresse courriel et votre ancien mot de passe pour récupérer vos dossiers et maquettes.

Cliquez ensuite sur « [Valider](#) ».

**Souhaitez-vous rattacher vos maquettes et vos sauvegardes provenant d'un ancien compte e-opposition ?**

---

Votre adresse courriel

Mot de passe

**Mot de passe oublié ?**

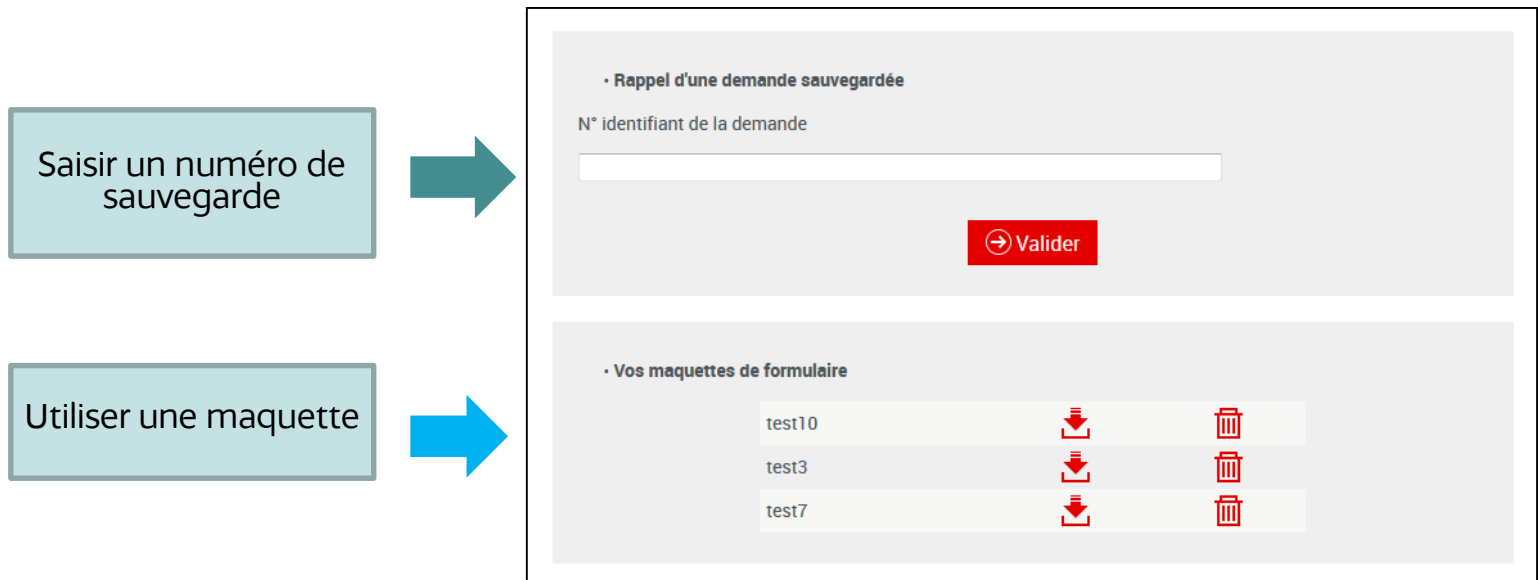
[→ Valider](#)

Si besoin, cliquer sur « [Mot de passe oublié ?](#) »

# Vos démarches en ligne sur inpi.fr

Récupérer ses anciens dossiers et ses maquettes

Vous pouvez ensuite rappeler vos sauvegardes et vos maquettes:





---

# Besoin d'aide ?

*Retrouvez dans votre espace E-procédures de l'INPI les icônes d'assistance :*



**Aide en ligne**



**Contacteur l'INPI**



**Être contacté par l'INPI**